



Agir pour
la biodiversité



Bulletin d'informations aux communes

•

Site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne



Gorges de la Dordogne, ©Margot Tharan

juillet 2026



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**



LES ACTUALITES DU SITE

➔ L'exposition sur les Gorges de la Dordogne est là !

En 2025, les animatrices ont travaillé sur la création d'une **exposition dédiée à la ZPS des Gorges de la Dordogne**.



A partir d'une exposition existante, créée par la LPO en Auvergne pour un autre site Natura 2000, **7 kakémonos** ont pu être imaginés pour présenter le dispositif Natura 2000, le site des Gorges de la Dordogne ainsi que les principaux enjeux qui sont associés à la ZPS.

Cette exposition est disponible en **deux exemplaires** (un exemplaire côté Corrèze et un exemplaire côté Auvergne).

Il est désormais possible de l'emprunter gratuitement pour vos évènements locaux.

Pour l'emprunter, n'hésitez pas à contacter les animatrices

Corrèze : amelie.possich@lpo.fr / 06 22 52 42 33

Auvergne : margot.tharan@lpo.fr / 07 45 86 04 17

LES OUTILS NATURA 2000

Afin d'agir pour la biodiversité et être acteur du site Natura 2000, des outils sont disponibles pour les propriétaires fonciers. Ils peuvent s'engager volontairement dans diverses actions pour lesquelles des fonds européens sont mobilisables.



➔ Les contrats forestiers « bois sénescent »

Les contrats sont ouverts côté Auvergne !

Le contrat « bois sénescent » permet, aux propriétaires qui le souhaitent, de s'engager pour favoriser le développement de vieux bois au sein des parcelles. L'objectif est d'accueillir la biodiversité et d'accompagner le vieillissement naturel des forêts. Sous forme d'îlots ou d'arbres isolés en forêt, le but est d'améliorer l'état de conservation et la naturalité des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Le principe ? Le propriétaire s'engage sur 30 ans à maintenir des arbres sur pieds au sein d'un îlot de sénescence et au-delà de leur âge d'exploitabilité. Aucune gestion forestière n'est à réaliser au sein de l'îlot, une libre évolution des boisements est mise en place.

Critères minimums d'éligibilité : parcelles accessibles d'au moins 0,5 ha présentant un minimum de 10 arbres/ha et présentant des critères de sénescences (branches mortes, fissures, cavités...).

Pour cet engagement, un montant est reversé au propriétaire, défini par les essences et les diamètres des arbres sélectionnés, ainsi que pour la surface conservée. Le contrat permet une exonération de la taxe foncière sur le non bâti.

Le mode de gestion en libre évolution en conservant de vieux arbres et des arbres morts permet l'installation d'espèces cavernicoles (pics, chauves-souris...), ainsi que de rapaces. Aussi, le bois vieillissant ou mort est recyclé par des insectes saproxyliques et autres décomposeurs, permettant le bon fonctionnement écologique de la forêt.

Les animatrices Natura 2000 de la zone sont là pour vous accompagner personnellement. Si vous êtes intéressés, prenez contact avec elles.

Point de vigilance : ce contrat est désormais ouvert côté Auvergne (Région Auvergne-Rhône-Alpes) mais il n'est plus possible de contractualiser pour le moment côté Corrèze (Région Nouvelle-Aquitaine).

➔ La charte Natura 2000

« La charte Natura 2000 d'un site est constituée d'une **liste d'engagements** [non rémunérés et contrôlables par l'Etat], qui contribuent à atteindre les objectifs de conservation ou de restauration des habitats naturels et des espèces définis dans le document d'objectifs. [Ces] engagements correspondent à des pratiques de gestion courante et durable des terrains inclus dans le site par les propriétaires et les exploitants ainsi qu'à des pratiques sportives et culturelles respectueuses des habitats naturels et des espèces » (Article R. 414-12, code de l'environnement). »

Elle permet à chaque usager, élu ou propriétaire de s'engager, sur la base du volontariat, dans la conservation du patrimoine naturel de sa région en adhérant aux objectifs de préservation du site et en favorisant les bonnes pratiques écologiques. L'adhésion à la charte est valable 5 ans, renouvelable.

Toutes les parcelles non bâties et incluses dans un site Natura 2000 peuvent faire l'objet d'une exonération de la taxe foncière sur le non bâti (TFNB) (Article 146 loi DTR, article 1395 E code général des impôts), des lors que le propriétaire signe une Charte ou un Contrat Natura 2000 ou une Mesure agroenvironnementale.

Si vous êtes intéressé par la démarche de charte, n'hésitez pas à vous tourner vers les animatrices du site pour plus d'informations.

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE	 NATURA 2000
CHARTe NATURA 2000 ZPS GORGES DE LA DORDOGNE <i>SITE NATURA 2000 FR7412001</i>	
Le site Natura 2000 FR7412001: ZPS Gorges de la Dordogne Le site Natura 2000 de la ZPS des Gorges de la Dordogne occupe une superficie de 46037,00 hectares et prend place sur 3 départements et 2 régions. Il a été désigné par arrêté ministériel de mars 2006. Ce site a plus particulièrement été désigné en raison de la présence de 16 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire nichant sur la zone : • Cigogne noire • Bondrée apivore • Milan noir • Milan royal • Circaète Jean-le-Blanc • Busard Saint-Martin • Aigle botté • Faucon pèlerin • Grand-duc d'Europe • Engoulevent d'Europe • Martin-pêcheur d'Europe • Pic cendré • Pic noir • Pic mar • Alouette lulu • Pie-grièche écorcheur	

LES EVENEMENTS ET ANIMATIONS

➔ Animations à venir :

- **Le mardi 07 juillet** – 9h30 à Sérandon (19) Découverte des rapaces des Gorges de la Dordogne au belvédère de gratte-bruyère
- **Le mardi 04 août** – 9h30 à Sérandon (19) Découverte des rapaces des Gorges de la Dordogne au belvédère de gratte-bruyère
- **Le mercredi 05 août** à Madic (15), Découverte des rapaces des Gorges de la Dordogne [lien pour s'inscrire](#)

Plus d'informations sur les animations à venir :

[Calendrier Cantal et Puy-de-Dôme](#)

[Calendrier Corrèze](#)

➔ Retour sur les dernières animations dans les gorges :

Animation à Arches : Le 22 mai dernier, une après-midi s'est tenue sur la commune d'Arches, autour de la découverte des oiseaux, et particulièrement ceux qui peuplent le territoire et que l'on peut observer autour de nous. En compagnie de Julie Bouthier, médiatrice professionnelle, écrivaine et habitante de la commune, Margot animatrice du site a fait découvrir à quelques habitants les principales espèces visibles autour de nous, et des astuces pour les reconnaître. Rapaces, petits passereaux, Pies-grièches et même une Chouette chevêche se sont invités dans l'après-midi. Les personnes qui souhaitent contribuer à valoriser le patrimoine naturel et la faune locale ont pu comprendre comment décrire et transmettre leurs observations aux professionnels afin de partager des données de terrain et sensibiliser à leur tour leur entourage en participant à cette veille environnementale.

Animation à Avèze : Le 30 mai dernier une balade au départ du Bourg d'Avèze a permis à 6 participants de découvrir les richesses des Gorges de la Dordogne. Entre forêt et prairie, le groupe a pu observer les Milans noirs et royaux, un couple de Bondrées apivores et même un Circaète Jean-le-Blanc ! Les coins de forêt ont permis d'observer et d'entendre de nombreux passereaux.

Merci aux communes concernées d'avoir relayées ces évènements !

LES AUTRES ACTUALITES

➔ Le suivi des espèces des milieux agricoles a commencé !

En réponse à l'appel à projet « Etudes et suivis scientifiques Natura 2000 » lancé en 2025 par la Région Nouvelle-Aquitaine et la DREAL Nouvelle-Aquitaine, les animatrices du site ont proposé de mettre en œuvre un suivi sur trois années de deux espèces d'intérêt communautaire liées aux milieux agricoles : la Pie-grièche écorcheur et l'Alouette lulu.



Alouette lulu et Pie-grièche écorcheur © F. Desbordes/LPO

Ces deux espèces ne sont pas suivies régulièrement sur le site car les prospections menées dans le cadre de l'animation générale portent exclusivement sur les rapaces diurnes (Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Bondrée apivore...). Les données ainsi récoltées vont nous permettre d'avoir une meilleure connaissance du site mais aussi d'adapter la mise en œuvre des actions du Document d'objectifs (DOCOB) ainsi que le déploiement des outils Natura 2000 (contrats et charte).

La première campagne de suivi a commencé au début du printemps 2026, les observations sont prometteuses et nous avons notamment pu découvrir plusieurs couples de Pies-grièches grises, espèce non inscrite à l'Annexe I de la Directive Oiseaux européenne mais faisant l'objet d'un Plan National d'Action (PNA) et en forte régression sur l'ensemble du territoire national.

➔ **COPIL de la ZPS des Gorges de la Dordogne**

En janvier dernier a eu lieu à Neuvic (19) le COPIL du site Natura 2000 "ZPS Gorges de la Dordogne".

Ce temps d'échange avec les acteurs du territoire, les élus, les collectivités, les régions et les animatrices a permis d'aborder les actions réalisées en 2025 et celles à venir en 2026. A cette occasion, le bilan triennal 2023-2025 de l'animation a été présenté à la suite de la fin de la tranche triennale d'animation. Le compte-rendu est disponible [ICI](#).



PORTAIT D'OISEAUX DES GORGES DE LA DORDOGNE

A la découverte de la Pie-grièche écorcheur

Identité :

Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*)

Envergure : 24 – 27 cm

Poids : 25 – 40 g

Ponte : 1 nichée / an

Nombre d'œufs : 4 à 6 oeufs

Envol des jeunes : juillet-août

Espèce migratrice, présente d'avril à août



Pie-grièche écorcheur femelle et mâle ©Marie-Laure Miège

Période de sensibilité : 1^{er} mai – 15 août

Habitats : bocages, haies, plaines et coteaux avec arbustes et buissons

Alimentation : insectes, petits rongeurs

Menaces principales : disparition des haies et de ses habitats, raréfaction de la ressource alimentaire (insectes), empoisonnement indirect...

VOS CONTACTS NATURA 2000

Si vous recevez ce bulletin, c'est que votre commune est comprise en partie ou en totalité dans le site Natura 2000 ! [carte du site](#)

Site internet du site Natura 2000 : <https://gorgesdeladordogne.n2000.fr/>

▪ **L'animation du site Natura 2000 des Gorges de la Dordogne :**

Cantal/Puy-de-Dôme : Margot THARAN

LPO AURA délégation territoriale de l'Auvergne

margot.tharan@lpo.fr

07.45.86.04.17

Corrèze : Amélie POSSICH

LPO délégation territoriale du Limousin

amelie.possich@lpo.fr

06.22.52.42.33

▪ **L'équipe Natura 2000 de la Région Nouvelle-Aquitaine :**

Le service Natura 2000 : natura2000@nouvelle-aquitaine.fr

Carole TESSIER, chargée de gestion des sites Natura 2000 en Limousin :
carole.tessier@nouvelle-aquitaine.fr / 05.87.21.20.66

La présidence du COPIL du site des Gorges de la Dordogne : **Mme REYDY Anabelle**, élue régionale (par délégation du Président de Région).



A bientôt pour des nouvelles des Gorges de la Dordogne !